



Horaire et tarification du CNSH 2020-2021
Nageurs Groupes compétitifs

Horaire

Groupes	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Sport-Études Élite (Musculation à déterminer)		6h30-8h30		6h30-8h30		6h30-8h45
	13h30-15h30	13h30-15h30	13h30-15h30	13h30-15h30	13h30-15h30	
Sport-Études Développement (Musculation à déterminer)	13h30-15h30	13h30-15h30	13h30-15h30	13h30-15h30	13h30-15h30	6h30-8h45
Groupe d'âge (Musculation à déterminer)		6h30-8h30		6h30-8h30		6h30-8h45
	18h15-20h15	16h-18h	16h-18h		16h-18h	
Espoir	18h45-20h15		16h30 -18h (16h30 -17h Dryland)		16h30 -18h (16h30 -17h Dryland)	7h-8h30
Relève **	19h-20h15		16h30 -18h (16h30 -17h Dryland)	18h15-19h45	16h30 -18h (16h30 -17h Dryland)	

Entraînements au CAD
Entraînements au Cégep*
Musculation (A déterminer)

** Les nageurs Relèves doivent choisir 3 plages horaire fixes sur les 4 possibilités.

Tarification

Groupe	Entraînement par semaine	Frais d'entraînement	Fond de financement	Dépôt de compétition	Frais fixes	1er-10e paiement*	Total incluant le dépôt de compétition
Sport-Études (15 ans et +)	6 à 8	1 595.00 \$	450.00 \$	625.00 \$	260.00 \$	293.00 \$	2 930.00 \$
Sport-Études (11-14 ans)	6 à 8	1 595.00 \$	450.00 \$	625.00 \$	240.00 \$	291.00 \$	2 910.00 \$
Groupe d'âge (15 ans et +)	5 à 7	1 325.00 \$	450.00 \$	625.00 \$	260.00 \$	266.00 \$	2 660.00 \$
Groupe d'âge (11-14 ans)	5 à 7	1 325.00 \$	450.00 \$	625.00 \$	240.00 \$	264.00 \$	2 640.00 \$
Espoir (11-14 ans)	4	1 000.00 \$	275.00 \$	275.00 \$	240.00 \$	179.00 \$	1 790.00 \$
Espoir (9-10 ans)	4	1 000.00 \$	275.00 \$	275.00 \$	215.00 \$	176.50 \$	1 765.00 \$
Relève (11-14 ans)	3	735.00 \$	175.00 \$	200.00 \$	240.00 \$	135.00 \$	1 350.00 \$
Relève (9-10 ans)	3	735.00 \$	175.00 \$	200.00 \$	215.00 \$	132.50 \$	1 325.00 \$
Relève (8 ans et -)	3	735.00 \$	175.00 \$	200.00 \$	195.00 \$	130.50 \$	1 305.00 \$

* Paiement par chèque, virement ou argent comptant. Les chèques, postdatés du 1er septembre 2020 au 01 juin 2021 doivent être remis à l'inscription.
Les virements doivent être effectués au 1er de chaque mois du 1er septembre 2020 au 01 juin 2021.

- 1 Il y a une réduction de frais d'entraînement pour les nageurs d'une même famille, 10% pour le 2e nageur et 20% pour le 3e et plus. La réduction s'applique sur le coût le moins élevé et sera remise sur le dernier paiement. Il y a réduction équivalente à 10% des frais d'entraînement d'une nouvelle inscription qui a été référée par le nageur.
- 2 **Lors de l'inscription, la carte d'Accès Loisirs doit être valide. Celle-ci n'est pas nécessaire pour les athlètes engagés dans une démarche d'excellence ou dans un programme sport-études. Pour les non-résidents, voir avec votre municipalité pour le remboursement de la carte Accès-Loisirs.**
- 3 Le nombre d'entraînements par semaine peut varier selon la période de l'année.
- 4 Le fond de financement est un fond pour les frais encourus par le CNSH.
- 5 Le dépôt de compétition est calculé pour un nombre raisonnable de compétitions dépendant du groupe compétitif. Il comprend les frais reliés à l'inscription et à l'entraîneur (frais de compétition). Lorsque ce dépôt sera épuisé, les frais devront être assumés par le nageur.
- 6 Selon la participation de votre enfant aux compétitions durant la Saison 2020-2021, la balance du dépôt de compétition sera transférée dans le compte nageur lorsque tous les frais de la saison seront acquittés.
- 7 Les frais fixes comprennent les frais d'affiliation obligatoires de la FNQ, le montant variant selon l'âge. Ces frais incluent également un ti-shirt, un molleton, un manteau et un masque à l'effigie du club CNSH. Le molleton et/ou le manteau peuvent être crédités si désiré. Le crédit sera déposé dans le compte nageur.
- 8 Si le nageur change de groupe, il y aura réajustement des frais d'inscription. Ces frais seront facturés au nageur.
- 9 Certaines compétitions demandent des frais supplémentaires (frais logistiques) reliés à l'hébergement à l'extérieur, des frais de repas et/ou des frais de déplacements des nageurs et entraîneurs. Ces frais seront facturés au nageur.
- 10 Les frais d'affiliation sont calculés selon l'âge du nageur au **1 décembre 2020**.
- 11 Les chèques doivent être libellés à l'ordre du CNSH. Les chèques postdatés doivent être remis à l'inscription.
- 12 Il y aura des frais d'administration de 10\$ pour toutes inscriptions tardives.
- 13 Il n'y a aucun ajustement de prix pour des réductions d'heures d'entraînement.
- 14 Le cours manqué pour des raisons personnelles (maladies, blessures, rendez-vous, etc) peut être repris dans la même semaine en vérifiant la faisabilité avec l'entraîneur. Ils ne sont pas remboursables.
- 15 Les soldes antérieurs doivent être complètement acquittés avant l'inscription.
- 16 Afin de créer un esprit d'équipe et un sentiment d'appartenance, lors de toutes compétitions, le maillot, le chandail et le casque à l'effigie du club sont fortement recommandés et peuvent être exigés par l'entraîneur.
- 17 Pour une inscription valide, la fiche d'inscription doit être remise, signée et accompagnée du paiement.
- 18 Il est possible que le lieu et heure d'un cours soient déplacés. Vous serez avisés par courriel et/ou sur la page Facebook du club.
- 19 Il est important de respecter le nombre d'entraînement par semaine pour lequel les inscriptions ont été acquittées. La tarification peut être ajustée au besoin.

Politique de remboursement: un remboursement peut s'appliquer s'il y a annulation de l'inscription selon les termes suivants:

Le participant qui annule son inscription avant le début de la session aura droit à un remboursement complet.

Des frais de 30\$ sont appliqués pour toute annulation durant la session.

Le remboursement complet des frais d'entraînement et dépôt de compétition est applicable sur une période de 2 semaines suivant la date d'inscription. Les frais fixes et le fond de financement sont non remboursables.

Le participant qui annule son inscription avant le 1er février de l'année d'activité aura droit à un remboursement au prorata des frais d'entraînement et du dépôt de compétition non utilisés.

Le compte nageur n'est pas transférable en dehors de la famille immédiate et pas remboursable sauf si l'argent provenant d'un dépôt de compétition ou d'un crédit transféré.

Aucun remboursement après le 1er février de l'année d'activité pour toute raison sauf si la demande est accompagnée d'un billet de médecin justifiant l'annulation.